

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU S.M.E.S.Y.
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 SEPTEMBRE 2009**

Délibération n° 2009-016

Date de convocation :
7 septembre 2009

Nombre de délégués en exercice : 36
Présents : 27
Absents non remplacés : 9

L'an deux mil neuf, le vingt et un septembre à neuf heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de Rambouillet au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de M. Gérard LARCHER.

ETAIENT PRESENTS : Henri ALOISI, Jean-Louis BARTH, Isabelle BEHAGHEL, Roland BONNET, Daniel BONTE, Bernard BOURGEOIS, Claude CAZANEUVE, Gérard COMAS, Thierry CONVERT, Daniel DEGARNE, Paul DESMETTRE, Frédéric DOUBROFF, Jean-Louis FLORES, Jean-Pierre GABORIT, Jean-Pierre GHIBAUDO, Christian HILLAIRET, Gérard LARCHER, Régine LIBAUDE, Jean-Pierre MALARDEAU, Yves MAURY, Jean-Jacques NICOLLE, Jacques PIQUET, Roland POSTIC, Bernard ROBIN, Philippe SAINT-MARTIN, Robert SCHUCHTER, Hervé TOUCHARD.

ETAIENT EXCUSES : Martial ALIX, Hervé ALLEIN, Bernard BATAILLE, Pascal BOURGY, Gérard CHIVOT, Paulette DESCHAMPS, Marc MENAGER, René SERINET, Jean-Pierre ZANNIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel BONTE



RAPPORT D'ACTIVITES 2008

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

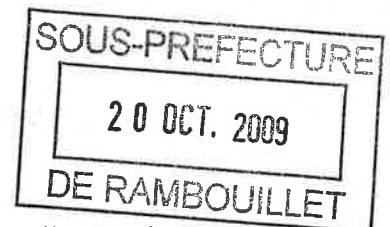
VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux rapports d'activités des établissements publics de coopération intercommunale ;

VU le projet de rapport établi au titre de l'exercice 2008 et retraçant l'activité du SMESY;

OUI l'exposé du Président ;

Le Comité syndical

- Prend acte du rapport d'activités 2008.
- Charge Monsieur le Président d'adresser ce rapport à chaque collectivité membre, auquel sera annexé le compte administratif 2008.



Fait à Rambouillet, le 21 septembre 2009

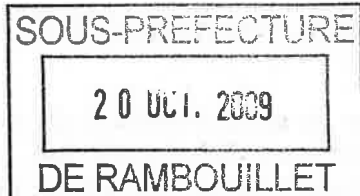
Pour extrait conforme

Le Président du Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud-Yvelines certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le

Le Président
Gerard LARCHER

SMESSY

**Syndicat Mixte d'Elaboration du Schéma
de Cohérence Territoriale du Sud Yvelines**



RAPPORT D'ACTIVITES

EXERCICE 2008

INTRODUCTION

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose au Président de tout établissement public de coopération intercommunale d'adresser chaque année, au maire ou au président de chaque collectivité membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le président au conseil communautaire en séance publique, au cours de laquelle les délégués du syndicat sont entendus. A sa demande, ou à celle du conseil de communauté, le Président du syndicat peut également être entendu.

Le présent rapport a pour objet de dresser dans un souci de transparence et de lisibilité le bilan de l'activité 2008 du SMESSY.

LES TRAVAUX DU SMESSY POUR L'ELABORATION DU SCOT

Par délibération du comité syndical en date du 09 mai 2006, le SMESSY a prescrit l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale Sud Yvelines, sur le périmètre des communautés de communes Plaines et Forêts d'Yveline, des Etangs et Contrée d'Ablis - Portes d'Yvelines, et des communes de Ponthévrard et Gambaiseuil.

Les Bureaux d'études CODRA et CODE, par marché signé le 11 septembre 2006, se sont vu confiés la mission de l'élaboration de ce schéma de cohérence. La méthodologie retenue pour cette étude repose sur cinq phases successives :

- diagnostic initial du territoire et environnemental
- définition des grands enjeux et des grandes orientations du territoire
- projet d'aménagement et de développement durable
- document d'orientation générale
- arrêt du SCOT.

Le SMESSY a fait le choix de travailler par commissions thématiques selon la répartition suivante :

- habitat - logement - population
- environnement - tourisme - loisirs
- développement économique - agriculture
- transport - mobilité.

1 - Phase 1 : Diagnostic territorial / Etat initial de l'environnement

Le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement ont fait l'objet de nombreuses réunions de travail en 2006 et 2007. Ces documents sont susceptibles d'évoluer tout au long de la procédure.

2 - Phase 2 : Définition des grandes orientations : du diagnostic à la stratégie

En 2007 et 2008, les commissions thématiques se sont réunies pour définir les grandes orientations et objectifs du territoire. De plus, afin d'enrichir les réflexions, des ateliers thématiques en présence d'acteurs locaux, partenaires, techniciens spécialisés,... ont été organisés.

La synthèse de l'ensemble de ces réunions, réflexions, discussions a permis d'élaborer une note « Vers un Projet d'Aménagement et de Développement Durable » qui a fait l'objet d'une présentation au comité syndical en février 2008.

3 - Phase 3 : Projet d'aménagement et de développement durable

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été rédigé par le Bureau d'Etudes CODRA, selon les dispositions présentées au comité syndical en février 2008. Lors de sa séance du 8 décembre 2008, l'assemblée syndicale a débattu sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

Le projet d'aménagement et de développement durable a fait l'objet d'une présentation aux personnes publiques associées, aux élus du territoire et aux habitants du territoire dans le cadre d'une réunion publique.

Les prescriptions du SCOT Sud Yvelines seront définies ensuite dans le document d'orientation générale, selon les orientations du projet d'aménagement et de développement durable et en compatibilité avec le SDRIF approuvé par le Conseil régional en septembre 2008.

ADMINISTRATION GENERALE ET FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Le fonctionnement administratif du SMESSY a été assuré par des agents des collectivités membres mis à disposition.

Le SMESSY, dont le siège est fixé dans les locaux de la Mairie de Rambouillet, a signé en 2008 une convention de mise à disposition de moyens matériels (photocopies, affranchissement, ...) et de locaux. Cette convention prévoit les modalités financières de dédommagement de la Ville de Rambouillet.

Au cours de l'année 2008, les élus se sont réunis à de nombreuses reprises, soit dans le cadre du comité syndical ou du bureau, soit dans le cadre des commissions et comité de pilotage. Deux réunions de travail et de présentation du PADD ont été organisées, ainsi qu'une réunion avec les Personnes Publiques Associées. Une réunion publique a été réalisée en début d'année 2009.

Les instances du syndicat ont été renouvelées en juillet 2008 suite au renouvellement général des conseils municipaux et des conseils de communautés.

Le site internet du syndicat a été refondu et mis à jour au cours de l'année 2008.

